

Nanterre, le 24 OCT. 2023

Arrêté n° 2023-DAJA-67

### Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-41 en date du 7 juillet 2023 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2023- DAJA-28 du 13 avril 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire ;

### - ARRÊTE -

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 2023-DAJA-034 du 9 juin 2023 accordant délégation de signature à certains agents de la Direction des parcs, paysages et environnement est abrogé.

**ARTICLE 2 :** L'arrêté n° 2023- DAJA-2028 du 13 avril 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire est complété ainsi qu'il suit :

#### Direction des Parcs, Paysages et de l'Environnement

1.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, et de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Monsieur Eric Goulouzelle**, Directeur des parcs, paysages et de l'environnement, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 euros hors taxes

Accusé de réception en préfecture  
682-225200506-20231024-2023-DAJA-67-AI  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

1.2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint et de Monsieur Eric Goulouzelle, Directeur des parcs, paysages et de l'environnement, délégation de signature est accordée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 euros hors taxes.

Par ordre de priorité :

- **Monsieur Jean Schnebelen**, Adjoint au Directeur des parcs, paysages et de l'environnement ;
- **Monsieur Olivier Bouviala**, Directeur adjoint en charge de la transition écologique.

1.3 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint, de Monsieur Eric Goulouzelle, Directeur des parcs, paysages et de l'environnement, de Monsieur Jean Schnebelen, adjoint au Directeur des parcs, des paysages et de l'environnement, et de Monsieur Olivier Bouviala, Directeur adjoint en charge de la transition écologique, délégation est accordée aux **agents mentionnés ci-après**, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les documents suivants :

### 1. Personnel

- 1.a. Actes de gestion courante du personnel (états de frais de déplacement, ordres de mission, demandes de travail à temps partiel) ;
- 1.b. Décisions concernant les congés (à l'exception des congés bonifiés) et autorisations d'absence ;
- 1.c. Notes de service concernant l'organisation et le suivi des missions des Unités de leur Service, placées sous leur autorité, en conformité avec les consignes de la Direction, dont elles dépendent.

### 2. Budget

- 2.a. Engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- 2.b. Certificats administratifs ;
- 2.c. Ordres de service ;
- 2.d. Pièces relatives à l'exécution des marchés, dont les actes de sous-traitance, les certificats de cessibilité de créances.

### 3. Hygiène et sécurité

- 3.a. Documents notifiant les informations et remarques formulées lors de l'inspection commune préalable (documents à établir lors de l'intervention d'une entreprise extérieure au sein des locaux du Département).

092-229200508-20231024-2023-DAJA-67-AI  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023



- 3.b. Plans de prévention (documents à établir en complément de celui du point précédent, au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable) ;
- 3.c. Protocoles de sécurité (documents remplaçant le plan de prévention dans le cadre d'opérations de chargements et de déchargements) ;
- 3.d. Permis de feu (document à établir dans le cadre d'opérations de travaux de soudage oxyacétylénique) ;
- 3.e. Titres d'habilitation électrique, en application des articles R. 4544-9 et R. 4544-11 du code du travail ;
- 3.f. Autorisations de conduite d'engins spéciaux (chariots de manutention, engins de chantier, plates-formes élévatrices mobiles de personnes, etc.), en application de l'article R. 4323-56 du code du travail et de l'arrêté du 2 décembre 1998 ;
- 3.g. Autorisations de travail en hauteur (port d'un harnais antichute en particulier), en application de l'article R. 4323-106 du code du travail ;
- 3.h. Attestation d'exposition (suivi post-professionnel des agents exposés à des agents cancérigènes) ;
- 3.i. Fiche individuelle d'exposition (relative à l'utilisation de produits chimiques dangereux ; utilisation de produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et l'utilisation de l'amiante).

## **2. Service Accueil et Surveillance**

**1.a à 1.c, 2.a, et 3.a à 3.i :**

- **Monsieur Bruno Darche**, Chef du Service Accueil et Surveillance, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.
- **Monsieur Eric Vacher**, Adjoint au Chef du Service Accueil et Surveillance, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

### **2.1. Unité Nord**

**1.b :**

- **Monsieur Philippe Berchel**, Chef d'équipe de l'accueil et surveillance du parc des Berges de Seine, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno Darche et de Monsieur Eric Vacher ;
- **Monsieur Fathi Abbadi**, Chef d'équipe de l'accueil et surveillance du parc André Malraux et de la Promenade Jacques Baumel, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno Darche et de Monsieur Eric Vacher.

### **2.2. Unité Sud**

**1.b :**

- **Monsieur Joël Louison**, Chef d'équipe de l'accueil et surveillance des parcs de la Vallée aux Loups et Henri Sellier, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno Darche et de Monsieur Eric Vacher ;
- **Monsieur Brahim Chami**, Chef d'équipe de l'accueil et surveillance du parc de Sceaux, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno Darche et de Monsieur Eric Vacher ;

<p>Accusé de réception en préfecture  092-229200506-20231024-2023-DAJA-67-AI  Date de télétransmission : 27/10/2023  Date de réception préfecture : 27/10/2023</p>
--

- **Madame Elodie Duchemann**, Responsable de la Garde équestre, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno Darche et de Monsieur Eric Vacher .

### **3. Service Budget et Personnel**

1.a à 1.c et 2.a à 2.d :

**Monsieur Stéphane Pringuet**, Chef du Service Budget et Personnel, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

### **4. Service Patrimoine végétal**

1.a à 1.c, 2.a et 3.a à 3.i :

- **Monsieur Thierry Martin**, Chef du Service Patrimoine végétal, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Madame Catherine Ranson**, Adjointe au Chef de service Patrimoine végétal, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Martin, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

1.b, 2.a et 3.a à 3.d :

- **Monsieur M. Frédéric Hoguet**, Chef de l'Unité Approvisionnements, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Martin et de Madame Catherine Ranson, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Xavier Real**, Chef de l'Unité Sud Arboricole, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Martin et de Madame Catherine Ranson, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Sylvain Lebeau**, Chef de l'Unité Nord Arboricole, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Martin et de Madame Catherine Ranson, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

### **5. Service Études, paysages, patrimoine et environnement**

1.a à 1.c, 2.a, et 3.a à 3.i :

- **Monsieur Thierry Bouchet**, adjoint au Chef du Service Études, Paysages, Patrimoine et Environnement, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

1.b et 2.a :

- **Madame Magali Esteves**, Cheffe de l'Unité des Politiques Environnementales, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Bouchet, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Madame Anne Marchand-Guilbaud**, Cheffe de l'Unité du Patrimoine naturel, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Bouchet, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes .

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20231024-2023-DAJA-67-AI  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

- **Monsieur Lionel Silleau**, Chef de l'Unité cartographie et usages numériques, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Bouchet, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

## **6. Service territorial Nord**

**1.a à 1.c, 2.a et 3.a à 3.i :**

- **Monsieur Christophe Renvoisé-Le-Gal**, Chef du Service territorial Nord, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Madame Florence Pougheon-Pultier**, adjointe au Chef du Service territorial Nord, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Renvoisé-Le-Gal, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

### **6.1. Unité Malraux, Baumel, Hôtel du Département / Parc du Chemin de l'Île**

**1.b, 2.a et 3.a à 3.d :**

- **Monsieur Jean-Noël Badot**, Chef de l'Unité Malraux / Baumel / Hôtel du Département / Parc du Chemin de l'Île, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Renvoisé-Le-Gal et de Madame Pougheon-Pultier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

**1.b :**

- **Monsieur Alain Sénicourt**, Responsable de la décoration florale intérieure/extérieure de l'Hôtel du Département et de ses abords, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Renvoisé-Le-Gal, de Madame Pougheon-Pultier et de Monsieur Jean-Noël Badot.

### **6.2. Unité Parc Lagravère / Stade Yves-du-Manoir / Folie Saint-James / Collèges et établissements sociaux**

**1.b, 2.a et 3.a à 3.d :**

- **Monsieur Laurent Le Thiec**, Chef de l'Unité du Parc Lagravère / Stade Yves-du-Manoir / Folie Saint-James / Collèges et établissements sociaux, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Renvoisé-Le-Gal et de Madame Pougheon-Pultier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

## **7. Service territorial Sud**

**1.a à 1.c, 2.a et 3.a à 3.i :**

- **Madame Véronique Verreckt**, Cheffe du Service territorial Sud, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Jérôme Tixier**, adjoint à la Cheffe du Service territorial Sud, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.



### 7.1. Unité Sceaux / Ateliers techniques sud

1.b, 2.a et 3.a à 3.d :

- **Monsieur José Girard**, Chef d'Unité Sceaux / Ateliers techniques sud, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt et de Monsieur Jérôme Tixier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

1.b :

- **Monsieur Michel Justin**, Responsable des ateliers, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt, de Monsieur Jérôme Tixier et de Monsieur José Girard.

### 7.2. Unité Vallée aux Loups / Jardin Albert Kahn

1.b, 2.a et 3.a à 3.d :

- **Monsieur Franck Pizzali**, Chef de l'Unité Vallée aux Loups / Jardin Albert Kahn, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt et de Monsieur Jérôme Tixier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

### 7.3. Unité Sellier / Parcs du Plessis / Promenades des Vallons de la Bièvre / Collèges et établissements sociaux / Parc des sports de la Grenouillère

1.b, 2.a et 3.a à 3.d :

- **Monsieur Hervé Pytlak**, Chef d'Unité Sellier / Parcs du Plessis / Promenades des Vallons de la Bièvre / Collèges et établissements sociaux / Parc des sports de la Grenouillère, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt et de Monsieur Jérôme Tixier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

### 7.4. Unité administrative

1.b et 2.a :

- **Madame Béatrice Biocco**, Cheffe de l'Unité Administrative, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt et de Monsieur Jérôme Tixier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Georges Siffredi

**Pour Ampliation**

Nicolas Auriant

Directeur des Ateliers  
et de l'Assommoir  
Pontoise Cedex

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de la République – 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Accusé de réception en préfecture  
de la Haute-Normandie  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023